

BIOSÉCURITÉ

Grille d'auto-évaluation



L'action sanitaire ensemble

GDS

France



BOVINS

Décembre 2021 - V2

Gestion des risques sanitaires dans mon élevage

Nom, Prénom (facultatif) :

Raison sociale (facultatif) :

Numéro EDE de l'exploitation (facultatif):

Numéro de département* :

Typologie d'élevage* (allaitant, laitier, engraissement, autre merci de préciser), *merci de renseigner une grille par type d'atelier si vous possédez plusieurs ateliers différents* :

Politique de gestion des données

Veillez noter que les réponses aux libellés munis d'astérisques sont obligatoires.

Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par GDS France afin d'être analysées de manière anonyme en vue d'améliorer et cibler les actions de sensibilisation et de formation sur le sujet de la biosécurité. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les informations collectées dans le cadre d'une formation sur la biosécurité pourront être communiquées à l'organisme de formation, afin de poursuivre l'accompagnement proposé aux stagiaires.

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (« RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter GDS France : **contact.gdsfrance@reseaugds.com**

En cas de différend vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En cochant cette case vous attestez avoir pris connaissance des mentions concernant la gestion de vos données et vous nous donnez l'autorisation d'agir en accord avec les précisions décrites ci-dessus.

Gestion des risques sanitaires dans mon élevage

La biosécurité consiste à appliquer des mesures pour **prévenir l'introduction d'agents pathogènes, pour limiter la dissémination et l'expression clinique des affections déjà présentes dans l'élevage**. Elle vise également à **prévenir la propagation des agents pathogènes vers d'autres élevages ou vers l'Homme**. Les mesures de biosécurité doivent être proportionnées aux risques identifiés et adaptées aux pratiques d'élevage de l'exploitation.

L'objectif de ce document est d'**aider l'éleveur à évaluer son niveau de biosécurité**, et de proposer des mesures concrètes adaptées aux points forts et aux points faibles identifiés. Il aide à prioriser les investissements à prévoir en matière de biosécurité.

Pour aider au renseignement ou à l'analyse de cette grille, l'éleveur peut se faire accompagner par un conseiller ou par un vétérinaire. Cet accompagnement technique peut également concerner la mise en place et le suivi des mesures choisies.

Document réalisé à partir des travaux du groupe « biosécurité et tuberculose » et des contributions des groupes Biosécurité de GDS France et de la SNGTV.

Comment renseigner cette grille ?

Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques :

Note 2 quand j'applique déjà la mesure, ou si je ne suis pas concerné.

Note 1 quand j'en suis proche mais que je n'applique pas complètement la mesure.

Note 0 quand je n'applique pas du tout la mesure recommandée.



RISQUES SANITAIRES LIÉS AU PÂTURAGE

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef- ficient multipli- cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
1. Je vérifie la qualité de mes clôtures et je les entretiens régulièrement	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, mais à « peu près » Note 0 : j'ai des clôtures en mauvais état		X 2=			Il s'agit d'éviter les mélanges de troupeaux par divagation. C'est une mesure essentielle pour limiter les risques de contamination par la plupart des maladies transmissibles d'un bovin à l'autre. C'est aussi une mesure qui prévient des pathologies qui pourraient se transmettre par contamination de l'environnement: tuberculose, paratuberculose...
2. J'ai de bonnes clôtures et je ne prends pas de mesures supplémentaires mais j'ai peu de voisins de parc et je connais leurs statuts sanitaires	Note 2 : oui ou pas concerné (si mesures supplémentaires) Note 1 : peu de voisins mais je ne connais pas leur statut Note 0 : j'ai des clôtures en mauvais état, et/ou j'ai beaucoup de voisins, et/ou je ne connais pas leur statut ou ils sont à risque.		X 1=			Le risque est la dépendance à d'éventuels changements de statut sanitaire des voisins.

RISQUES SANITAIRES LIÉS AU PÂTURAGE

<p>3. En concertation avec mes voisins, nous avons installé des doubles clôtures ou nous avons mis en place une stratégie de pâturage alterné</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui avec certains voisins Note 0 : non</p>		<p>X 3=</p>		<p>Il s'agit de se mettre d'accord avec ses voisins pour que les bovins ne se retrouvent jamais en contact de part et d'autre de la clôture (pâturage alterné) ou ne puissent pas se toucher (double clôture). Ces mesures préviennent de la contamination par les maladies qui peuvent se transmettre de mufle à mufle: la tuberculose, l'IBR, le BVD... Le pâturage alterné est la seule mesure efficace pour se protéger de la brucellose au pâturage.</p>
<p>4. J'ai des zones de contact de voisinage à haut risque et j'ai installé une double clôture (ou je pratique le pâturage alterné ou je réserve la parcelle pour les stocks de foin)</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, mais à « peu près » Note 0 : pas de précautions particulières avec ces voisins</p>		<p>X 4=</p>		<p>On parle de voisinage à haut risque pour des bovins d'un atelier d'engraissement à l'herbe, d'une exploitation d'un négociant (de nombreux achats), d'un troupeau pâturant à distance (statut inconnu) ou d'un troupeau connu infecté par une maladie transmissible.</p>
<p>Total bonnes pratiques face aux risques liés au pâturage</p>				<p>/20</p>	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>					

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
5. Je limite le nombre de troupeaux auprès desquels je m'approvisionne	Note 2 : oui ou pas concerné (si pas d'achats) Note 1 : oui, le plus souvent Note 0 : Non de nombreux achats, de multiples vendeurs		X 2=			En ne s'approvisionnant qu'auprès du ou des mêmes éleveurs, dont on connaît les statuts et l'historique sanitaires et les pratiques d'élevage, on limite le risque d'introduction de nouveaux pathogènes.
6. Je privilégie un test avant introduction (chez le vendeur)	Note 2 : oui ou pas concerné (si pas d'achats) Note 1 : oui, le plus souvent Note 0 : Non		X 2=			Les résultats des tests doivent accompagner le bovin, ou être facilement accessibles. Si le bovin provient d'un élevage à risque tuberculose, le contrôle avant départ est obligatoire. Si ce contrôle avant départ n'a pas été réalisé, je dépiste l'animal chez moi et je l'isole jusqu'à réception du résultat. Le dépistage d'autres maladies chez le vendeur est recommandé: BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, ... Le statut du cheptel vendeur doit être vérifié (IBR, BVD...) Un billet de garantie conventionnelle permet de s'assurer que le vendeur reprendra le bovin en cas de résultat non-négatif.
7. Je privilégie un transport direct et maîtrisé d'un élevage à l'autre (camion propre et désinfecté)	Note 2 : oui ou pas concerné (si pas d'achats) Note 1: oui : le plus souvent Note 0 : Non		X 2=			Les mélanges d'animaux dans les camions, centres de rassemblement et marchés représentent un risque que l'éleveur ne peut pas gérer. C'est une mesure essentielle pour la plupart des maladies transmissibles

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

<p>8. Je teste les animaux achetés, je les examine</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné (si pas d'achats) Note 1 : oui, parfois Note 0 : Non que l'obligatoire</p>		<p>X 2=</p>		<p>Au-delà des dépistages obligatoires, s'assurer du statut de l'animal acheté est indispensable pour éviter d'introduire une pathologie dans l'élevage. Dans le cas particulier de la BVD, en plus du risque d'introduire un IPI, ou un virémique transitoire, il est possible d'acheter une femelle gestante d'un IPI. L'isolement au vêlage des femelles achetées gestantes, et le dépistage du veau à la naissance complètent les mesures prises à l'introduction. De même l'examen du bovin acheté est nécessaire afin de repérer des signes de maladies (mortella-ro par ex), des parasites externes, des anomalies morphologiques...</p>
<p>9. J'isole systématiquement les animaux introduits</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné (si pas d'achats) Note 1 : oui, parfois (en été) Note 0 : Non</p>		<p>X 2=</p>		<p>C'est une mesure essentielle et obligatoire pour se protéger des maladies transmissibles, dans l'attente d'un résultat d'analyse (BVD, IBR, etc...), ou d'un examen clinique (parasites externes, mortellaro...). La qualité de cette « quarantaine » dépend de la durée d'isolement (qui doit être suffisamment longue pour que l'animal se débarrasse des infections transitoires récentes) et du lieu d'isolement (qui doit être adapté aux modes de transmission des pathogènes et régulièrement nettoyé et désinfecté).</p>
<p>10. Je ne participe qu'à des concours ou comices dont le règlement sanitaire est exigeant. J'isole les bovins au retour dans mon cheptel</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné (si pas de concours) Note 1 : oui, mais pas d'isolement au retour Note 0 : Non</p>		<p>X 1=</p>		<p>Les risques liés aux mélanges d'animaux peuvent être réduits par la connaissance du statut sanitaire des élevages et du règlement sanitaire du lieu de rassemblement (qui doit aller au delà des obligations réglementaires). Au retour dans l'élevage, les animaux concernés doivent être isolés du reste du troupeau. Les mélanges de troupeaux augmentent les risques de contamination pour toutes les maladies transmissibles.</p>

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

<p>11. Je ne participe qu'à des pâturages saisonniers dont le règlement sanitaire est exigeant (au-delà des obligations réglementaires)</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, mais exigence que sur quelques risques Note 0 : Non</p>		<p>X 2=</p>			<p>Il s'agit de pratiques à risque qui peuvent être gérées par la connaissance du statut sanitaire des élevages et du règlement sanitaire du lieu de rassemblement. Les animaux concernés doivent être isolés du reste du troupeau au retour. Les mélanges de troupeaux augmentent les risques de contamination pour toutes les maladies transmissibles.</p>
<p>12. Je ne mélange pas mes bovins avec ceux d'autres cheptels : pensions, prêts de taureaux...</p>	<p>Note 2 : oui Note 1 : oui, mais tests et isolement systématiques Note 0 : Non que l'obligatoire et encore...</p>		<p>X 2=</p>			<p>Il faut proscrire tout mouvement non tracé (ex: prêt de taureau non déclaré, etc...) Les pensions doivent être gérées comme des achats.</p>
<p>Total bonnes pratiques face aux risques liés aux introductions et aux mélanges de troupeaux</p>					<p>/30</p>	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>						

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTERVENANTS/VISITEURS ET AU MATÉRIEL EN COMMUN

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef- ficient multipli- cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
<p>13. Je me protège des visiteurs extérieurs en limitant leur circulation dans l'élevage et en leur imposant le passage dans un pédiluve ou en leur fournissant un équipement (bottes ; surbottes, cote...). Je facilite le lavage des bottes à l'entrée et sortie de la zone d'élevage</p>	<p>Note 2 : oui sectorisation de l'élevage Note 1 : oui, mais ça dépend des visiteurs Note 0 : Non</p>		X 2=			<p>Bactéries et virus peuvent être transportés dans les déjections ou salissures présentes sur les bottes ou les vêtements. Le désinfectant du pédiluve doit être régulièrement renouvelé. Les bottes doivent être lavées avant de passer dans le pédiluve. Toutes les personnes travaillant sur l'élevage doivent respecter les règles d'hygiène dès lors qu'ils vont vers ou reviennent d'un autre élevage. Cette mesure protège également de nombreux pathogènes: Coronavirus des veaux, cryptosporidiose...</p>
<p>14. Je nettoie et désinfecte systématiquement le matériel partagé avant de l'utiliser sur mon site d'élevage</p>	<p>Note 2 : oui à chaque fois Note 1 : oui, à «peu près» Note 0 : Non</p>		X 2=			<p>Le matériel partagé pour des activités en contact avec les bovins peut transporter des germes d'une exploitation à l'autre, voire d'un lot à l'autre. Le nettoyage et la désinfection sont indispensables avant et après chaque changement d'exploitation. Il peut être préférable de ne pas utiliser de matériel en commun pour des activités d'élevage si le nettoyage et la désinfection ne sont pas toujours possibles dans de très bonnes conditions</p>

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTERVENANTS/VISITEURS ET AU MATÉRIEL EN COMMUN

<p>15. Je prévois un plan de circulation des véhicules extérieurs pour préserver mes animaux de contacts indirects avec des matières souillées (équarisseur, opérateurs commerciaux,...)</p>	<p>Note 2 : oui sectorisation de l'élevage Note 1 : oui, mais ça dépend des visiteurs Note 0 : Non</p>		<p>X 2=</p>		<p>Les véhicules des visiteurs ne doivent pas avoir accès à l'ensemble du site. Un plan de circulation doit concrétiser cette exigence. Il est souhaitable de définir une zone d'élevage, à l'accès très limité, une zone professionnelle dont l'accès est réservé aux visiteurs habilités et enfin, une zone publique où les visiteurs vont se garer. Une signalétique doit clairement guider le visiteur. Les visiteurs dont le véhicule a eu le plus de risque de passer dans d'autres élevages doivent rester en zone publique. Quai d'embarquement et plateforme de dépôt de cadavre ne doivent pas être en zone d'élevage.</p>	
<p>Total bonnes pratiques face aux risques liés aux intervenants/visiteurs et au matériel en commun</p>					<p>/12</p>	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>						

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ABREUVEMENT, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
Risques liés à l'abreuvement						
16. Je n'ai pas de points d'abreuvement en commun avec des bovins, ovins, caprins d'autres cheptels ou accessibles à la faune sauvage	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, sauf en rivière Note 0 : non plusieurs points d'abreuvement en commun		X 1 =			Des pathologies peuvent se transmettre par l'eau, ou du fait des contacts d'animaux qui viendraient boire au même lieu (BVD, IBR, paratuberculose, tuberculose, etc...)
17. Les animaux ont accès à une eau propre. Je nettoie et désinfecte régulièrement les abreuvoirs. En cas d'utilisation d'eau de puit, de forage ou de source je fais analyser l'eau régulièrement	Note 2 : oui Note 1 : oui sauf dans certains pâturages Note 0 : non pas de nettoyage et/ou abreuvement dans des mares, ou jamais d'analyses		X 1 =			
Risques liés aux aliments						
18. J'empêche l'accès des animaux sauvages ou domestiques aux stocks d'aliments (silos fermés ou protection par bâche, électrification...)	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, essaie mais pas de bons résultats Note 0 : non		X 1 =			Les animaux sauvages sont attirés par les aliments stockés dans et autour des bâtiments. Le risque est fortement augmenté si les bâtiments sont situés loin des lieux d'habitation.

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ABREUVEMENT, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Risques liés aux effluents et autres déchets organiques

19. Les cadavres, avortons et délivrances sont inaccessibles aux animaux domestiques et sauvages	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, sauf pour gros cadavres Note 0 : non		X 1=			Les placentas infectés peuvent contaminer les animaux qui les consomment ou les approchent (Néospora, Fièvre Q...)
20. Je n'utilise pas de fumiers d'autres élevages sur mes prairies	Note 2 : oui pas d'utilisation Note 1 : non mais après compostage en station Note 0 : non je le pratique		X 1=			Dans les zones où la tuberculose est présente, l'utilisation de fumier de voisins sur prairies est potentiellement un moyen de contaminer ses bovins. Utile également vis-à-vis de la paratuberculose.
21. Je stocke le fumier suffisamment longtemps et j'adapte les pratiques d'épandage selon ma situation sanitaire	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, sauf si fortes contraintes Note 0 : non		X 1=			

Total bonnes pratiques face aux risques liés à l'abreuvement, l'alimentation et l'environnement

/12

Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation

A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement

B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard

C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle

D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée

E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
22. En cas de présence d'ateliers à risques particuliers ou d'espèces différentes, je prends toutes mesures pour ne pas transporter de pathogènes d'un atelier à l'autre	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, j'essaie mais difficile de l'appliquer toujours Note 0 : non		X 2=			Les ateliers à risque particulier sont par exemple des ateliers d'engraissement approvisionnés par de multiples achats (veaux, taurillons, vaches de réforme...). Ce type d'atelier fait peser un risque important à un troupeau de souche présent sur le même site si la séparation entre les ateliers n'est pas parfaite.
23. Je déclare les avortements et en recherche la cause, je fais appel à mon vétérinaire en cas de mortalité excessive ou de symptômes alarmants	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, j'essaie mais difficile de l'appliquer toujours Note 0 : non		X 1=			La déclaration des avortements est obligatoire.

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

<p>24. Je maintiens mes bovins en bonne santé en leur assurant un logement et une alimentation adaptée à leurs besoins, en limitant le stress lors du transport et des manipulations. Je les déparasite si besoin</p>	<p>Note 2 : oui et les résultats sont visibles Note 1 : oui, j'essaie mais j'ai des difficultés (trésorerie etc...) Note 0 : non</p>		<p>X 1=</p>		<p>Des animaux en bonne santé auront plus de chance d'éviter de déclarer une maladie grave en cas de contact avec un pathogène. La vaccination contre certaines pathologies peut renforcer cet objectif. En s'assurant de la quantité et de la qualité du colostrum on permet aux jeunes veaux de mieux faire face aux pathogènes présents dans l'élevage. L'infirmier ne doit pas être le box dédié au vêlage; elle doit être désinfectée après chaque utilisation.</p>
<p>25. J'isole mes animaux malades et je ne circule pas des animaux malades aux animaux sains sans précautions. Je respecte la marche en avant en allant des animaux les plus sensibles vers les moins sensibles puis vers les malades</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, j'essaie mais difficile de l'appliquer toujours Note 0 : non</p>		<p>X 2=</p>		<p>C'est une mesure essentielle pour toutes les maladies transmissibles. Le lieu d'isolement doit éviter les contaminations par les déjections et les gouttelettes respiratoires. Il doit être soigneusement nettoyé et désinfecté. L'éleveur doit prendre des précautions après avoir soigné le bovin malade: nettoyage des mains, désinfection des bottes, changement de cote.</p>
<p>26. Je nettoie et désinfecte régulièrement mes bâtiments</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, nettoyage mais pas désinfection Note 0 : non</p>		<p>X 1=</p>		<p>Certains pathogènes dont les mycobactéries peuvent vivre longtemps dans les matières organiques des bâtiments et dans les biofilms des abreuvoirs. La désinfection doit toujours être précédée d'un nettoyage visant à enlever les matières organiques. Le produit de désinfection doit être efficace contre les pathogènes que l'on veut détruire. La formalisation par écrit d'un protocole de nettoyage et de désinfection permet l'application de la bonne méthode par tous les associés et salariés de la même façon.</p>

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

27. Je maîtrise les rongeurs et oiseaux sur le site d'élevage	Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, « quand ça pullule » Note 0 : non		X 1=		Les rats et souris peuvent être des vecteurs de pathologies, ainsi que les oiseaux, en accédant aux aliments ou en nichant dans les bâtiments d'élevage.
Total des bonnes pratiques d'hygiène et de conduite du troupeau				/16	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>					

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
Bonnes pratiques pour ne pas contaminer les cheptels voisins						
28. En cas d'infection, je prends des précautions avant d'aller dans d'autres élevages, j'informe mes voisins les plus proches. Je ne fais pas pâturer les bovins infectés à proximité de troupeaux voisins	Note 2 : oui ou je le ferais Note 1 : oui, peut être, ça dépend du voisin Note 0 : non, si ce n'est pas obligatoire		X 1=			Cette mesure sert à protéger les voisins mais est également efficace pour éviter que la circulation des pathogènes ne reviennent pas dans l'élevage au bout d'un certain temps (effet boomerang).
29. En cas d'infection, je teste mes bovins avant la vente, j'informe l'acheteur de mon statut	Note 2 : oui ou je le ferais si j'étais concerné Note 1 : oui, peut être, ça dépend de l'acheteur Note 0 : non, si ce n'est pas obligatoire		X 1=			Les statuts ou indicateurs sanitaires du troupeau (IBR, BVD, paratuberculose, néosporose, besnoitiose ...) peuvent être fournis par le GDS.

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

Bonnes pratiques pour ne pas contaminer les humains

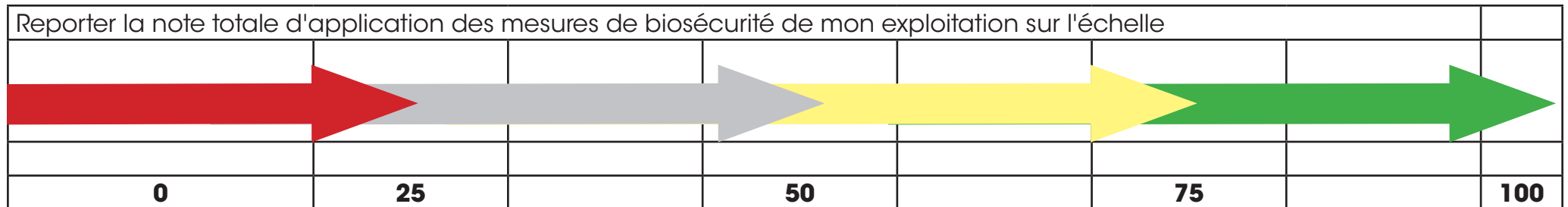
<p>30. Je repère les animaux dont la viande ou le lait sont impropres à la consommation (lait avec résidus, pathologies mammaires, femelles avortées...) et je les écarte du circuit commercial pendant le temps nécessaire ou réglementé (temps d'attente des traitements)</p>	<p>Note 2, oui ou je le ferai quand je serai concerné Note 1: Oui, mais j'oublie parfois Note 0, non</p>		<p>X 1=</p>			<p>La réglementation sur la qualité sanitaire des produits alimentaires issus des élevages protège les consommateurs et engage la responsabilité du producteur. En cas de vente d'un bovin, l'ICA (Information sur la Chaîne Alimentaire) doit être soigneusement renseignée sur la carte verte.</p>
<p>31. En cas d'accueil du public, j'anticipe l'accueil des visiteurs et je les accompagne lors de leurs déplacements ou je mets en place des règles de circulation et d'hygiène entre les différentes zones</p>	<p>Note 2 : oui ou pas concerné Note 1 : oui, je les accompagne simplement Note 0 : non</p>		<p>X 1=</p>			<p>Les visiteurs peuvent transporter des pathogènes, en particulier s'ils circulent de ferme en ferme. Ils pourraient aussi être contaminés si le troupeau est infecté par certaines zoonoses (FQ, salmonellose...).</p> <p>Parmi les règles d'hygiène, il faut prévoir un point de lavage des mains (ou la mise à disposition de gel hydro-alcoolique) et la fourniture de surbottes.</p>

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

<p>32. En cas d'infection à risque de transmission aux humains, en particulier lors d'épisode d'avortements en série, je prends des précautions vis-à-vis des personnes sensibles proches de l'élevage et des visiteurs</p>	<p>Note 2 : oui ou c'est une préoccupation Note 1 : oui, peut être, mais je devrai être conseillé Note 0 : non, si ce n'est pas obligatoire</p>		<p>X 1=</p>		<p>Certaines maladies des bovins se transmettent aussi aux humains (FQ, listériose, salmonellose, tuberculose...). Les personnes les plus à risque (femmes enceintes, personnes âgées ou immunodéprimées, très jeunes enfants...) doivent être protégées en cas de symptômes évocateurs de ces pathologies. Les conseils en matière de prévention peuvent être apportés par le vétérinaire, la DDcsPP, le GDS et la MSA.</p>
<p>Total des bonnes pratiques pour ne pas contaminer les humains et les cheptels voisins</p>				<p>/10</p>	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>					
<p>TOTAL DE L'ÉVALUATION DES BONNES PRATIQUES DE BIOSECURITE DANS MON EXPLOITATION</p>				<p>/100</p>	

ÉCHELLE DE GESTION DES RISQUES SANITAIRES DANS MON EXPLOITATION

Estimation sur un total maximal de risque de 100



Avec 100 : aucune mesure corrective n'est à mettre en place (très bonne gestion du risque), à 0 : des mesures correctives prioritaires sont à mettre en place (très faible gestion du risque) - Rapprochez-vous de votre vétérinaire et/ou de votre GDS.



L'action sanitaire ensemble

GDS
France



37 rue de Lyon - 75578 Paris Cedex 12
gdsfrance@reseaugds.com - www.gdsfrance.org